

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Bonneuil, le 04/07/2018

Service technique de l'Aviation civile

Le chef du département Sûreté Equipements

Département Sûreté Equipements

à

Nos réf. 0616_LET_SE_Attestation compatibilité_SMI_SERVERv4_GUNNEBO

Affaire suivie par : Pierre ABDOULHADI

Pierre.abdoulhadi@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 01 49 56 81 81 - Fax : 01 49 56 82 19

M. PASCAUD

GUNNEBO FRANCE

7 rue Paul Dautier – CS. 50011

78141 Vélizy-Villacoublay Cedex - France

Objet : Attestation de compatibilité STITCH

Suite aux essais de compatibilité STITCH – SMI SERVER v4, j'ai l'honneur de vous vous transmettre la note de compatibilité « STITCH » confirmant que le logiciel PASSERELLE_STITCH v1.0 est conforme aux spécifications d'interface STITCH.

Cette attestation reste valable tant qu'elle n'est pas abrogée.

Nous vous invitons à nous informer de toute modification que vous apporterez au logiciel et aux matériels décrits dans cette attestation.

Le chef du Département Sûreté Equipements

Thierry MADIKA



PJ : Attestation de compatibilité « STITCH » n°0615_2018_ATT_SE_SMI_SERVERv4_GUNNEBO

Direction générale de l'Aviation civile

Service Technique de l'Aviation Civile

Département Sûreté - Équipements

Division Sûreté

ATTESTATION DE COMPATIBILITE

« STITCH »

N° 0615_2018_ATT_SE_SMI_SERVERv4_GUNNEBO

Délivrée à :

GUNNEBO FRANCE

7 rue Paul Dautier – CS. 50011

78141 Vélizy-Villacoublay Cedex - France

atteste que le système dont les caractéristiques techniques identifiées ci-après répond aux spécifications techniques applicables :

*Passerelle STITCH intégrée à SMI SERVER v4
Applet Lecteur STITCH v1.0*

Spécification techniques applicables :

Références documentaires STITCH :

- STITCH_SPE_Interface_SCA_v1.19 du 21 juin 2017
- STITCH_SPE_Specification_technique_badges_v1.7 du 17 mars 2016

Environnement de tests :

- Windows Server 2008 R2 Virtuel ;
- STITCH v1.6.0 ;
- DataWriter v1.11.0404 ;
- Système de contrôle d'accès SMI SERVER v4.

Logiciels évalués :

- Logiciel d'interface STITCH - SCA : **Passerelle STITCH intégrée à SMI SERVER v4**
- Logiciel de lecture des badges STITCH : **Applet Lecteur STITCH v1.0**

Caractéristiques matériel :

Technologie MSPASS :

Modèle et version concentrateur: SM 400 ;

Modèle et version UTL : SM 100 ;

Modèle et version lecteur : Gunnebo.

Technologie MIFARE® DESFire ANSSI 1 :

Modèle et version concentrateur: SM 400 ;

Modèle et version UTL : SM 100 plus ;

Modèle et version lecteur : Prostyl.

Fonctionnalités testées :

- Interrogateur Web Service getMajAcces ;
- Traitement et gestion des données STITCH ;
- Lecture de l'identifiant STITCH sur lecteur MSPASS ;
- Lecture de l'encodage STITCH sur lecteur MIFARE® DESFire dit « transparent ».

Résultats

Fonctionnalités compatibles :

- Interrogateur Web Service getMajAcces ;
- Traitement et gestion des données STITCH ;
- Lecture de l'identifiant STITCH sur lecteur MSPASS ;
- Lecture de l'encodage STITCH sur lecteur MIFARE® DESFire dit « transparent ».

Fonctionnalités non-compatibles :

- Aucune

Observations :

Les points suivants sont à signaler :

- Mauvaise gestion de certains caractères par SMI SERVER, notamment : à éééé-îr'uûù'ôôôñ-
- Une attention particulière doit être portée lors de la migration d'une version antérieure à celle présente. En effet, le champ exploitant *porteurId* de SMI SERVER v4 servant de clé d'unicité est un champ qui n'existait pas dans SGITA. De ce fait, une manipulation de la base doit être réalisée par le fournisseur de contrôle d'accès afin d'assurer une interopérabilité entre l'ancienne base de données et la nouvelle version du SMI. Un des risques identifiés, est l'incapacité du SMI à désactiver un badge créés dans le SGITA, inséré via la passerelle SGITA et désactivé via la passerelle STITCH.
- L'utilisation du SMI SERVER v4 avec lecteur de l'UID du badge n'a pas fait partie des objectifs de tests. Cependant, compte tenu du succès des tests avec encodage et la réussite de tests succincts sur ce mode par le STAC, la passerelle semble être compatible pour cette utilisation. Pour rappel, le STAC n'encourage ce mode d'emploi.

Cette attestation reste valable tant qu'elle n'est pas abrogée par le STAC

Toute modification apportée au logiciel et matériels décrits ci-avant doit faire l'objet d'une déclaration au STAC.

Délivrée le : 04 Juillet 2018


Le Chef du département
Sûreté-Equipements
Thierry MADIKA